



VILLE DU
PRADET

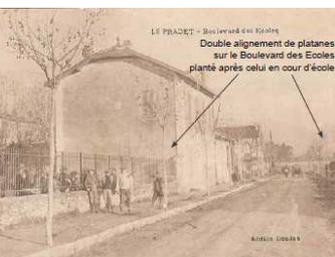
COMMUNE DU PRADET

DEPARTEMENT DU VAR

PLAN LOCAL D'URBANISME
DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU
POUR LA CREATION D'UN POLE CULTUREL

REUNION D'EXAMEN CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES
DU 6 JUILLET 2017

PROCES-VERBAL DE REUNION



Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU pour la création d'un Pôle Culturel

Réunion d'examen conjoint du 6 juillet 2017

Présents :

La Ville du Pradet était représentée par M. STASSINOS (Maire), M. GARNIER (1er Adjoint délégué à l'Aménagement du Territoire) et M. RUVIRA (Directeur du Pôle Aménagement Durable).

Le bureau d'étude en charge de la Déclaration de Projet, CITADIA CONSEIL, était représenté par Mme GARNIER (Directrice d'études).

Etaient également présents lors de cette réunion :

- La représentante de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var (DDTM 83), Mme MEYER (Chef du Bureau Agglomération Toulonnaise / service aménagement durable) ;
- La représentante du SCoT Provence-Méditerranée, Mme TORRES (Direction du Syndicat Mixte du SCoT) ;
- Les représentants de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée (TPM), M. JAUBERT (Directeur du Pôle Aménagement), Mme TORRES (Pôle Aménagement, service planification) et M. CUNISSE (Ingénieur chargé d'opérations) ;
- Le représentant du Syndicat de Gestion de l'Eygoutier (SGE), M. NICOLAU (Directeur).

Absents et excusés :

Agence Régionale de Santé
Association Environnement Méditerranée
Chambre d'Agriculture du Var
Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
Chambre des Métiers du Var
Comité Régional Conchylicole de Méditerranée
Conseil Départemental du Var
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
DREAL PACA
Défense Nationale
INAO
Parc national de Port-Cros
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Var
SIAC
SIAE
SIPCY
Ville de La Garde
Ville de Carqueiranne

1. Cadre de la procédure

La réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées (PPA) a lieu dans le cadre de la Déclaration de Projet relative au « Pôle Culturel du Pradet » le jeudi 6 juillet 2017 en salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville du Pradet entre 14h30 et 15h30. Son objectif était d'informer et de recueillir les observations des PPA sur cette Déclaration de Projet.

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU du Pradet pour la création d'un pôle culture sur le site de l'ancienne école Jean Jaurès a été transmis aux Personnes Publiques Associées par courrier en date du 22 juin 2017, en vue de la réunion d'examen conjoint du 6 juillet 2017.

La Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) a également été saisie. Par un courrier du 4 juillet 2017, la MRAe précise qu'elle dispose d'un délai de trois mois à réception du dossier pour faire connaître son avis, et que l'absence de réponse dans ce délai vaut avis favorable. Ce délai expire le 26 septembre 2017. L'avis de l'Autorité Environnementale sera, le cas échéant, joint au dossier d'enquête publique.

2. Le déroulement de la réunion d'examen conjoint

Monsieur le Maire ouvre la réunion à 14h30 et introduit le propos en présentant le projet de Pôle Culturel du Pradet.

Monsieur le Maire remercie les participants et rappelle l'intérêt du projet de Pôle Culturel pour la commune du Pradet. En effet, ce projet permettra de réinvestir le site de l'ancienne école en cœur de ville et y repositionnant deux équipements culturels existants, la bibliothèque et le Conservatoire TPM, et en y créant un nouvel équipement culturel, une ludothèque.

Monsieur Ruvira précise que l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine a adressé à la commune un courrier pour s'excuser de son absence en précisant toutefois que le projet d'appelle pas d'observation de sa part.

Après une présentation du projet, de sa justification au regard de l'intérêt général, de la mise en compatibilité du PLU rendue nécessaire pour sa réalisation et de l'évaluation environnementale, les participants sont invités à formuler leurs observations et à débattre.

Une maquette du projet de Conservatoire de TPM, ainsi qu'un échantillon de pierre qui servira à sa construction sont montrés aux participants.

La seconde partie de la réunion est consacrée aux échanges avec les personnes présentes, voici les observations formulées :

- Madame Meyer (DDTM 83) indique que cette Déclaration de Projet relative au Pôle Culturel du Pradet n'appelle pas de remarque particulière de sa part : avis favorable. Elle suggère à la Commune qu'il serait éventuellement intéressant de conserver des éléments qui rappellent la mémoire et l'histoire des lieux.
- Madame TORRES (représentante du SCoT Provence Méditerranée) constate que la Déclaration de Projet relative au Pôle Culturel du Pradet respecte les orientations inscrites dans le SCoT. Son avis est donc favorable, sans observation.
- Les représentants de la Communauté d'Agglomération TPM ont un avis favorable sans aucune réserve sur la Déclaration de Projet relative au Pôle Culturel du Pradet qui permettra la mise en œuvre du projet de Conservatoire de TPM.
- Le représentant du Syndicat de Gestion de l'Eygoutier a également un avis favorable, sans observation, sur la Déclaration de Projet relative au Pôle Culturel du Pradet.

Les personnes publiques présentes (DDTM 83, Syndicat mixte du SCoT Provence Méditerranée, communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée et Syndicat de Gestion de l'Eygoutier) donnent ainsi un avis favorable au projet à l'unanimité.

Pour conclure, la Commune du Pradet remercie les Personnes Publiques Associées présentes à cette réunion d'examen conjoint. La réunion se termine à 15h30.

Le présent procès-verbal de réunion sera joint au dossier d'enquête publique.